Mise en ligne: 18 février 2014. Dernière modification: 10 mai 2024. www.entreprises-coloniales.fr

## SOCIÉTÉ DES MINES DE CUIVRE DU HAUT-MÉKONG COMPAGNIE DU HAUT-MÉKONG COMPAGNIE MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG

# Charles Henri LE BŒUF, comte d'OSMOY, fondateur et administrateur

Fils de Charles Le Bœuf d'Osmoy (1827-1894), député (1871-1885), puis sénateur (1885-1894) de l'Eure, administrateur des Gisements d'or de Pas-trop-tôt (Guyane française), et de Marguerite du Bourg de Bozas. Frère de Caroline (1860-1939)(M<sup>me</sup> de Colleville),

Tanneguy d'Osmoy (1862-1922), fondateur du Syndicat minier hautaotien.

et de Louis d'Osmoy (1867-1910), administrateur civil au Sénégal, en Casamance et au Dahomey.

Sous-lieutenant de dragons.

Directeur de La Nouvelle Algérie (1893).

Administrateur de la Compagnie générale des mines de Thakhek.

Apporteur des Mines d'or de Tchépone (1928).

Administrateur de la Société minière franco-belge (1928).

### CHRONIQUE DES MINES Une mine de cuivre dans le Haut-Laos (L'Éveil économique de l'Indochine, 28 janvier 1923)

Une société importante serait actuellement en formation sous l'égide de M. d'Osmoy à Paris ; son but serait l'étude et l'exploitation de riches gisements de minerai de cuivre qui se trouveraient sur d'anciens périmètres de feu M. [Raoul d'Humilly] de Chevilly, dans la région du Nam-Hou au nord de Louang-Prabang.

(Les Archives commerciales de la France, 24 novembre 1923)

Paris. — Formation. — Soc. des MINES DU CUIVRE du HAUT-MÉKONG, 126, Provence. — 500.000 fr. — 23 oct. 1923. — *Ann. Paris.* (Pub. du 9 nov. 1923).

Société des mines de cuivre du Haut-Mékong (La Journée industrielle, 24 novembre 1923)

Cette société anonyme, de constitution récente. a pour objet la mise en valeur de tous biens ou concessions dans le Laos et la région de Luang-Prabang en Indo-Chine ; l'exploitation de permis de recherches concernant les gisements aurifères du Pou-Thong, permis apportés par le docteur Prosper Rous et le commandant Paul d'Humilly de Chevilly <sup>1</sup>.

Le siège est 126, rue de Provence, Paris.

Le capital est de 500.000 francs en actions de 500 francs, dont 600 attribuées aux apporteurs, ainsi que 3.000 parts bénéficiaires. Il pourra, dès à présent, être porté à 2 millions.

Les premiers administrateurs sont : MM. le docteur Rous, 106, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine ; Henri Lambert. à La Varenne-Saint-Hilaire, 66, rue Saint-Hilaire ; Henri Bouflers, à Paris, 25, avenue des Ternes ; Charles Gluais, à La Londe, par Elbeuf-sur-Seine (Seine-Inférieure) ; et Maurice Lecave, commissionnaire en farine, à Paris, 10, rue des Roses.

\_\_\_\_\_

#### TONKIN

Société des mines de cuivre du Haut-Mékong (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 décembre 1923)

Cette société anonyme, de constitution récente, a pour objet la mise en valeur de tous biens ou concessions dans le Laos et la région de Luang-Prabang en Indo-Chine; l'exploitation de permis de recherchés concernant les gisements cuprifères du Pou-Thong, permis apportés par le docteur Prosper Rous et le commandant Paul d'Humilly de Chevilly.

Le siège est 126, rue de Provence, Paris.

Le capital est de 500.000 francs en actions de 500 francs, dont 600 attribuées aux apporteurs. ainsi que 1.000 parts bénéficiaires. Il pourra, dès à présent, être porté à 2 millions.

Les premiers administrateurs sont MM. [Dr Prosper] Rous, H[enri] Lambert, H[enri] Boufflers, G. Gluais et M. Lecave [sic: Maurice Legave].

—

### CHRONIQUE DES MINES Mine de cuivre du Haut-Mékong (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 janvier 1924)

La Société des mines de cuivre du Haut-Mékong vient d'être fondée à Paris. Elle a pour but l'étude d'un gisement cuprifère situé dans le Phou-Tong (en laotien : montagne de cuivre). Le Phou-Tong est une montagne bordée à l'ouest par la Nam-Pak, affluent de la Nam-Hou ; il est situé à 120 kilomètres à vol d'oiseau au nord de Luang-Prabang.

Le gisement, encore peu connu, a donné lieu à d'importants travaux chinois ; il renfermerait par place un filon de 0 m. 50 de chalcosine (minerai sulfuré à 60 % de cuivre) et, surtout, une couche de conglomérat à ciment de chalcosine de 1 m. 50 de puissance dont la teneur est de 2 à 7 % de cuivre.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Paul d'Humilly de Chevilly (1870 à Differdange-1938 inhumé à Thonon) : fondateur en 1912 du Syndicat minier haut-laotien.

# Société des Mines de Cuivre du Haut-Mékong (La Journée industrielle, 23 janvier 1924)

Une assemblée extraordinaire tenue au siège, 126, rue de Provence, à Paris, a apporté certaines modifications à l'article 35 des statuts, relativement à la répartition des bénéfices.

M. Henri d'Osmoy a été élu administrateur.

\_\_\_\_\_

Société des mines de cuivre du Haut-Mékong (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 février 1924)

N.D.L.R — Malheureusement, il n'y a rien à faire, même pour les plus riches gisements de cuivre, dans l'état actuel des voies de communication et des moyens de transport. Et nous savons que des renseignements ont été communiqués aux intéressés pour les avertir de la triste réalité. Il vaut mieux que ces capitalistes, s'ils veulent entreprendre cette affaire, attendent de voir si oui ou non le gouvernement veut faire quelque chose pour développer le Laos et le sortir de l'impasse actuelle. Il n'y a pas lieu d'encourager des industriels, colons ou commerçants, à rien faire au Laos tant que le pays est embouteillé, comme il l'est, que l'indécision règne en haut lieu sur ce qu'il y a lieu de faire, et qu'on semble impressionné par les arguments de ceux qui veulent faire de ce malheureux pays un désert à laisser entre la pauvre craintive Indochine française et le terrible, colossal et belliqueux Siam.

COMPAGNIF DU HAUT-MÉKONG

Mines de cuivre du Haut-Mékong (L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er novembre 1924)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires, tenue au siège social, 126, rue de Provence, à Paris, sous la présidence du docteur Rous, président du conseil d'administration, a régularisé l'augmentation du capital social, porté de 500.000 fr. à 700.000 fr. par l'émission d'actions nouvelles de 500 francs.

La dénomination de la société a été modifiée et sera désormais Compagnie du Haut-Mékong.

\_\_\_\_\_

(Les Archives commerciales de la France, 12 novembre 1924)

Paris. — Modification.— Soc. des MINES de CUIVRE du HAUT-MÉKONG, 126, Provence. — La dénomination devient Cie du HAUT-MÉKONG. — Capital porté de 500.000 fr. à 700.000 fr. — 18 oct. 1924. — *An. P.* (Pub. du 5 nov. 1924).

### CHRONIQUE DES MINES Mines de cuivre du Haut-Mékong (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 décembre 1924)

N.D.L.R. — M. le comte [Henri] d'Osmoy\* et un ingénieur des mines sont attendus incessamment au Tonkin d'où ils partiront avec M. le colonel Danchaud pour Louang-Prabang et le Nam-Bac, affluent du Nam-Hou où se trouvent les importants gisements que la société se propose de mettre en valeur.

\_\_\_\_

### CHRONIQUE DES MINES Le Laos minier (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 janvier 1925)

Le Laos a un sous-sol probablement très riche, et riche en particulier en métaux de grande valeur, pouvant donc supporter d'assez gros frais de transport. Le haut Laos avait été prospecté il y a quelques années par un homme d'une rare activité et qui s'était rendu très populaire parmi les Laotiens, M. [Raoul d'Humilly] de Chevilly, que la grippe espagnole emporta brutalement en octobre 1918 au moment où, avec l'aide du notaire Aymard, il se préparait à entrer dans la voie des réalisations. Cette mort inopinée a retardé de dix ans le développement du Haut-Laos.

Cependant, voici qu'une société vient de se monter en France pour l'exploitation d'un des gisements que M. de Chevilly avait étudiés. Il s'agit d'un très beau gisement de minerai de cuivre situé dans la haute vallée du Nam-Bac, affluent du Nam-Hou, la grande rivière du Haut Laos.

Nous avons eu le plaisir de voir à leur passage à Hanoï les membres de la mission d'étude que la société envoie sur les lieux : M. [Henri] d'Osmoy\*, l'un des promoteurs ; M. G. Moreau ingénieur des Mines ; et M. le colonel Danchaud, que nos lecteurs connaissent comme l'auteur des premières études qui aient été faites pour le débloquement du Laos par des voies ferrées passant par le col de Meugla et par le Tranninh.

- M. le colonel Danchaud est plus spécialement chargé d'étudier les voies et moyens de transport et la société ne pouvait choisir un homme plus idoine, ayant à la fois la compétence, l'expérience et le sens rassis si nécessaires dans ce pays.
- M. G. Moreau est ingénieur fort expérimenté en sa spécialité et qui, ayant jadis travaillé au Siam, ne se fait pas d'illusions sur le goût des Thaï pour le travail manuel.

La main-d'œuvre devra sans doute être importée mais avec le matériel prévu, une centaine de bons ouvriers largement rémunérés suffiront ; or c'est là une quantité facile à recruter au Yunnan, surtout ç l'heure actuelle et en choisissant judicieusement chaque ouvrier

Le minerai sera concentré sur place au moyen de fours donnant du cuivre noir 90 à 95 %. Ce produit valant tel quel plus de 400 \$ la tonne peut supporter d'assez gros frais de transport. Le minerai de fer nécessaire comme fondant abonde dans la région qui, par ailleurs, est très boisée.

On espère arriver d'ici quatre ou cinq ans à une production d'environ 10.000 tonnes qui transitera sans doute par le chemin de fer de Tan-Ap à Thakhek.

Pour la montée vers la mine du personnel et du matériel, des approvisionnements et du courrier, il est probable que l'on prendra la voie siamoise qui met l'embouchure du Nam Hou à 14 jours, et, avec, sur le Mékong, une chaloupe au lieu de pirogue, à dix jours de Pénang au lieu de deux mois par la voie de Saïgon et du Mékong.

Ce n'est évidemment pas très reluisant pour notre administration d'en être arrivée à ce résultat, mais comme on fait son lit on se couche.

Nous croyons savoir que, dès l'année prochaine, le personnel français atteindra six personnes ; ce sera un gros appoint pour l'influence française dans ces régions.

Osons-nous espérer que la honte de s'être si bien laissée distancer par le Siam et d'avoir si peu fait au Haut Laos depuis vingt-cinq ans incitera l'administration française à pousser de son côté les travaux de construction de routes, de chemins de fer, de balisage, aménagement des fleuves ?

Une piste de 60 km. est projetée entre Muong Koua, en aval des mines dont s'agit, et Diên-Biên-Phu ; une route a été commencée entre Diên-Biên-Phu et Sonla et se construit activement entre Sonla et Hanoï. Cette route, cette piste et la voie navigable mettront la mine à moins de quatre jours de Hanoï, soit, et probablement dès 1926 un jour de Hanoï à Sonla, un an ou deux après quelques heures d'auto de Sonla à Diên-Biên-Phu, deux jours de cheval de Diên-Biên-Phu à Muong-Koua par un sentier amélioré, en attendant que ce ne soit que deux heures d'automobile, enfin quelques heures de pirogue à la descente du Nam-Hou.

Compagnie du Haut-Mékong (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 février 1925)

Le bilan de l'exercice écoulé ne comporte pas de compte de profits et pertes. Une mission dirigée par M. d'Osmoy, administrateur délégué de la société, s'est rendue récemment en Indo-Chine, pour obtenir du gouverneur que les permis de recherches soient transformés en permis d'exploitation et pour reconnaître et étudier les périmètres miniers appartenant à la compagnie, en particulier le Pou-Thong dont elle doit commencer l'exploitation.

## COMPAGNIE MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG

## UN VIEUX CHEVAL DE RETOUR À LA MANŒUVRE, LE BANQUIER CHARLES VICTOR



#### Coll. Peter Seidel

#### COMPAGNIE MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG

Société anonyme au capital de 10 MF

divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune

dont 1.000 actions B à vote plural sans autre avantage spécial, numérotées de 1 à 1.000 et 99.000 actions ordinaires

Statuts déposés chez Me Collet, notaire à Paris, le 11 octobre 1923 modifiés par décisions de diverses assemblées générales extraordinaires.

Droit de timbre acquitté par abonnement. Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 17 janvier 1928

Siège social à Paris

ACTION ORDINAIRE DE 100 FRANCS entièrement libérée et au porteur

Un administrateur : ?
Un administrateur : ?

Imp. Charles Skipper & East, 19, rue Milton, Paris



Coll. privée Variante de la précédente avec une signature différente à droite

(Les Archives commerciales de la France, 20 décembre 1927)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc. dite Cie du HAUT-MÉKONG, 126, Provence. — 7 octobre 1927. — *Annonces parisiennes*.

(Les Archives commerciales de la France, 6 janvier 1928)

PARIS. — Modification, — Soc. dite du HAUT-MÉKONG, 126, Provence. — Transfert du siège 30, Grammont. — 20 déc. 1927. — *Annonces parisiennes*.

COMPAGNIE MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs Siège social à Paris :

# 30, rue de Grammont (Les Annonces parisiennes, 27 janvier 1928, p. 607-608)

#### Augmentation de capital

- I. Aux termes d'une délibération en date du 7 octobre 1927, dont copie est annexée à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par Me Collet, notaire à Paris, le 27 décembre 1927, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, dénommée à cette époque Compagnie du Haut-Mékong, dont le siège était alors à Paris, 126, rue de Provence, avait décidé :
- 1° La réduction du capital social (sept cent mille francs) à la moitié, soit trois cent cinquante mille francs, et la division des actions de cinq cents francs nominales, en actions de cent francs nominales;
- 2° L'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par tranches successives, et ce jusqu'à concurrence de dix millions de francs, tel que devait en aviser le conseil d'administration, a qui tous pouvoirs étaient donnés à cet effet.

Il est présentement rappelé que copies dûment enregistrées du procès-verbal de la susdite délibération du 7 octobre 1927 ont été déposées, conformément à la loi, aux greffes du tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de Paix du huitième arrondissement de Paris le 13 décembre 1927, et que cette même délibération a été publiée dans le journal d'annonces légales de Paris : Les Annonces Parisiennes, feuille nº 151, du 14 décembre 1927.

II. — Aux termes d'une délibération du conseil d'administration de ladite Société, en date du 20 décembre 1927, dont copie est également annexée à l'acte notarié de déclaration de . souscription et de versement reçue par ledit Me Collet, notaire à Paris, le 27 décembre 1927, il appert : Qu'en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 octobre 1927, le conseil avait décidé de porter le capital social à dix millions de francs, au moyen de l'émission de quatre-vingt-seize mille cinq cents actions d'une valeur nominale de cent francs, entièrement à souscrire en numéraire, ce qui représenterait ainsi un capital numéraire de neuf millions six cent cinquante mille francs, qui, ajouté au capital social réduit de trois cent cinquante mille francs, porterait le capital social définitif à dix millions de francs.

Que sur les quatre-vingt-seize mille cinq cents actions nouvelles, mille auraient le caractère d'actions privilégiées avec, comme seul avantage spécial, le droit, dans les assemblées, à cinq voix ; qu'elles seraient dénommées « actions B » pour les distinguer des autres actions ordinaires et qu'elles seraient numérotées de 1 à 1.000.

Il est également présentement rappelé que copies, dûment enregistrées, du procèsverbal de la délibération du Conseil du 20 décembre 1927 susrappelée, ont été déposées, conformément à la loi, aux greffes du tribunal de commerce de la Seine et des Justices de Paix du deuxième et huitième arrondissements de Paris, les 30 et 31 décembre 1927, et que cette même délibération a été publiée dans le journal d'annonces légales de Paris Les Annonces Parisiennes, feuille nº 1 du 2 janvier 1928.

- III. Que suivant acte reçu par Me Collet, notaire susnommé, le 27 décembre 1927, les membres composant le conseil d'administration de la Société anonyme Compagnie du Haut-Mékong, ont déclaré que les quatre-vingt-seize mille cinq cents actions nouvelles, de cent francs chacune, émises en exécution des délibérations précitées, ont été souscrites par diverses personnes, que six cents de ces actions ont été entièrement libérées, et que les quatre-vingt-quinze mille neuf cents actions de surplus ont été libérées du premier quart ; auquel acte est demeurée annexée une liste, dûment certifiée, contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.
- IV. Par une délibération en date du 29 décembre 1927, l'Assemblée générale de tous les actionnaires anciens et nouveaux de la Société a :

- 1° Reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le conseil d'administration de ladite société, aux termes de l'acte reçu par ledit Me Collet, notaire, le 27 décembre 1927 ;
- 2° Adopté définitivement les modifications ci-après rapportées, au pacte social, cela comme conséquence de l'augmentation du capital, du transfert du siège social à Saïgon et de la nécessité de mettre certains articles des statuts en harmonie avec la nouvelle situation de la Société ou avec les lois en vigueur :

L'article 2 est remplacé par le suivant :

La Société a pour dénomination :

COMPAGNIE MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG

(Ancienne Société des Mines de Cuivre du Haut-Mékong et ancienne Compagnie du Haut-Mékong).

.....

3° Qu'au cours de cette délibération, l'assemblée générale, délibérant comme assemblée ordinaire réunie extraordinairement, a donné acte et accepté la démission individuelle de MM. les administrateurs :

Prosper Rous, docteur en médecine, demeurant à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, n° 102 ;

Henri d'Osmoy, propriétaire, demeurant à Paris, boulevard de Courcelles, nº 69 bis ;

Henri Boufflers, négociant, demeurant à Paris, rue Montenotte, nº 3;

Bernard Pelletier, négociant, demeurant à Paris, rue de Douai, nº 25;

Maurice Legave, commissionnaire en farine, demeurant à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, n° 225 ;

Et qu'elle a nommé, en qualité d'administrateurs de la Société et en remplacement du conseil d'administration démissionnaire, cela pour une durée de six ans, qui expirera à l'assemblée générale ordinaire de 1934 :

- 1° M. Édouard Bourcier Saint-Chaffray, administrateur de Sociétés, précédemment Résident au Laos, demeurant à Paris, boulevard Raspail, n° 107;
- 2° M. Maurice Bienaimé, propriétaire, demeurant à Paris, rue François-Gérard, nº 9 (16e);
- 3° M. Paul de Mello Rezende, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, n° 154 ;
- 4° M. Prosper Rous, docteur en médecine, demeurant à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, n° 102 ;
- 5° M. Henri d'Osmoy, propriétaire, demeurant à Paris, boulevard de Courcelles, nº 69 bis.

Copies du procès-verbal de la délibération du 29 décembre 1927,

dûment enregistrées, et expéditions de l'acte notarié du 27 décembre 1927 et de la liste y annexée, ont été déposées le 25 janvier 1928 aux greffes du tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de Paix du deuxième arrondissement de Paris.

Pour mention :

Le Conseil d'administration.

(Les Archives commerciales de la France, 31 janvier 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG (Ancienne Soc. des mines de cuivre du Haut-Mékong et ancienne Cie du Haut-Mékong, 30, Grammont. — Transfert du siège à Saïgon (Indo-Chine). — Capital réduit de 700.000 fr. à 350.000 fr. et porté à 10.000.000 fr. — 29 déc. 1927. — *Annonces parisiennes*.

\_\_\_\_\_

### COMPAGNIE MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG (Ancienne Société des mines de cuivre du Haut-Mékong et ancienne Compagnie du Haut-Mékong) (La Journée industrielle, 31 janvier 1928) (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 février 1928) (L'Éveil économique de l'Indochine, 10 juin 1928)

Telle est la nouvelle dénomination adoptée par la Compagnie du Haut-Mékong, dont le siège est provisoirement à Paris, 30, rue de Grammont.

Le capital vient d'être ramené de 700.000 fr. à 350.000 fr., par J'échange des 1.400 actions anciennes de 500 francs, contre 3.500 actions ordinaires de 100 francs ; il a été porté ensuite à 10 millions, par l'émission de 66.600 actions nouvelles de 100 francs chacune, dont 1.000 catégorie B ayant droit à cinq voix dans les assemblées, et 95.500 ordinaires.

MM. Édouard Boursier Saint-Chaffray <sup>2</sup>, à Paris, boulevard Raspail, 107; Maurice Bienaimé <sup>3</sup>, à Paris, rue François-Gérard, 9 ; Paul de Mello Rezende, à Paris, boulevard Malesherbes, 164; [Dr] Prosper Rous, à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, 102; et Henri d'Osmoy, à Paris, boulevard de Courcelles, 69 bis, ont été nommés administrateurs en remplacement du conseil d'administration démissionnaire.

> Notre carnet financier (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1928)

La Compagnie minière du Haut-Mékong porte de 3.000 à 6.000 le nombre de ses parts de fondateur.

> Compagnie minière du Haut-Mékong (Le Journal des débats, 5 février 1928)

Introduction à la Bourse des titres de la société. Celle-ci a été constituée le 23 octobre 1923 pour l'exploitation de gisements cuprifères dans le Haut-Laos. Capital d'origine : 500.000 francs, divisé en 1.000 actions de 500 francs, dont 600 ayant rémunéré les apports, conjointement avec 45.000 francs en espèces et 3.000 parts de fondateur donnant droit à 30 % des bénéfices nets.

<sup>3</sup> Maurice Bienaimé (1885-1940), célèbre aérostier picard, administrateur en 1922 de la Cie aéronautique française d'Extrême-Orient (avec Bourcier-Saint-Chaffray), chevalier de la Légion d'honneur (1923), agent général des Hydroglisseurs de Lambert (Annuaire industriel, 1925), il entre aussi à la Cie générale des mines de Thakhek.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Édouard Bourcier Saint-Chaffray. Né en 1870 en Crête. Fils d'un diplomate ayant présidé la commission en 1885 la commission de délimitation des frontières sino-tonkinoises. Il entre dans l'administration indochinoise en 1895, effectue plusieurs séjours au Laos (commissaire du gouvernement au Laos en 1896, résup p.i.) avant d'être nommé en 1917 résup au Tonkin. Début 1921, il entre aux Distilleries de l'Indochine (SFDIC) comme administrateur-directeur, puis secrétaire général. Il la représente de février à août 1921 au conseil de la Banque industrielle de Chine. Puis à la Cie aéronautique française d'Extrême-Orient, aux Vitaliments coloniaux... En 1926, il devient administrateur délégué de la Biênhoà industrielle et financière (BIF), puis, à partir de 1932, simple administrateur de celle-ci et, plus tard (1939), de sa filiale les Caoutchoucs du Donaï. Entre-temps, il est entré en 1928 à la fois au conseil de la Cie minière du Haut-Mékong et de la Cie générale des mines de Thakhek.

\_\_\_\_\_

# Compagnie minière du Haut-Mékong (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 février 1928)

Telle est la nouvelle dénomination adoptée par l'ancienne société des mines de cuivre du Haut-Mékong. Le capital, réduit de 700.000 à 350.000 fr., a été ensuite porté à 10.000.000 fr. et l'ancien conseil démissionnaire a été remplacé.

\_\_\_\_\_

Notre carnet financier (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1928)

M. Georges Mahé <sup>4</sup>, ancien résident supérieur au Laos et en Annam, administrateur délégué de la Compagnie minière du Haut-Mékong s'est embarqué à Marseille le 24 février pour se rendre au Laos et prendre en mains la direction du personnel technique de cette affaire.

Nos meilleurs vœux accompagnent M. Mahé.

### CHRONIQUE DES MINES Le gisement de cuivre « Nam-Pak » (L'Éveil économique de l'Indochine, 27 mai 1928)

La mine de cuivre « Nam-Pak », connue dans la région sous le nom de mine « Bo-Ho », est située dans le massif du Pou-Tong à 3 km. 500 à l'ouest de Muong-Haï, au nord de la province de Louang-Prabang.

C'est une ancienne exploitation chinoise dont feu M. [Raoul d'Humilly] de Chevilly, colon à Louang-Prabang, entendit parler et qu'il visita vers 1910 ; il réussit à y intéresser un ancien officier de marine, M. Tanneguy d'Osmoy, alors en mission d'étude des voies navigables de la haute région du Laos. À ce propos, nous serions curieux de savoir ce qu'il est advenu de ces travaux.

MM. d'Osmoy et de Chevilly étant rentrés en France en 1912, fondèrent « le Syndicat minier haut-laotien » pour faire prospecter ce gisement. M. de Chevilly revint avec un ingénieur des mines, M. [Marcel] Fribourg, au début de 1914. Les études furent arrêtées en septembre, à cause de la guerre ; M. Fribourg rentra alors en France et, dans les années qui suivirent, presque tous les membres du syndicat furent dispersés ou disparurent. M. de Chevilly mourut en 1917 à Saïgon <sup>5</sup>, où nous fîmes sa connaissance à l'hôpital militaire quelques jours avant sa mort.

En janvier 1921, M. Henri d'Osmoy, frère de M. Tanneguy d'Osmoy, se mit en rapport avec M. Fribourg, qui lui fit part de son excellente impression sur le gisement Bo-Ho et lui conseilla de reprendre l'affaire.

M. [Henri] d'Osmoy obtint du gérant du Syndicat minier haut-laotien une option sur tous les périmètres de Chevilly, dont ce syndicat était devenu propriétaire, et fonda successivement le « Syndicat d'études des mines de cuivre du Haut-Laos », puis le « Syndicat des mines de cuivre du Haut-Laos » puis enfin la société anonyme

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Georges Mahé (1860-1945) : ancien résidant supérieur en Annam, reconverti dans les affaires. Il fut notamment président des Bananeraies du Kin-San. Voi<u>r</u> encadré.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> De la grippe espagnole en octobre 1918, suivant *L'Éveil* du 24 janvier 1925 cité plus haut.

« Compagnie du Haut-Mékong », qui est actuellement propriétaire de tous ces gisements.

M. Tanneguy d'Osmoy mourut en 1922, M. Fribourg en 1923, et une nouvelle mission composée de M. Moreau, ingénieur des Mines ; du colonel en retraite Danchaud et de M. Henri d'Osmoy vint à nouveau étudier l'affaire en octobre 1924. MM. Moreau et Danchaud restèrent sur place six mois et rentrèrent en France rendre compte de leur mission. Nous eûmes le plaisir de recevoir à Hanoï la visite de ces trois messieurs, et plusieurs fois celle du colonel Danchaud, qui avait été autrefois chargé de diverses études de chemin de fer au Tranninh et surtout des premières études du Tân Ap-Thakhek, il y a quelque vingt-deux ans.

Le gisement est constitué par une formation de grès de direction est-ouest, minéralisée en minerais oxydés de cuivre, probablement un gisement sédimentaire contemporain du terrain.

Deux quartiers ont été l'objet d'une exploitation chinoise relativement importante, et sont connus au Service des Mines sous le nom de « Bo Ho inférieur et moyen » et « Bo Ho supérieur ».

La société concessionnaire du gisement vient de décider de commencer les travaux de mise en valeur mais d'abord de refaire l'étude des moyens pratiques de débloquement de cette région, en apparence bien mal partagée sous le rapport des voies de communication, mais qui donnera peut-être d'heureuses surprises lorsque l'on étudiera les travaux à faire pour rendre les rivières navigables avec le type de vapeurs convenant à ces cours d'eau. Voyons maintenant ce que les Chinois avaient fait dans chacun des deux quartiers.

Les travaux du quartier Bo Ho inférieur sont situés dans la zone la plus au mur de la formation gréseuse minéralisée, qui paraît avoir là une vingtaine de mètres de puissance. En un point l'exploitation chinoise a suivi une cassure de 0 m 30 de puissance de direction E.-O. et pendage sud de 60°, et s'est arrêtée dans une serrée.

Au centre, on trouve un important dépilage chinois assez étendu en direction et en pendage, dans une cassure d'une puissance de 0,40, de direction est-ouest, recoupée par plusieurs croiseurs de directions nord-sud, nord-ouest, qui ont donné naissance à des colonnes riches que les Chinois ont exploitées. À 5 mètres au toit, une autre zone parallèle, de 0 m 30 à 0 m 60 de puissance, a été aussi l'objet de travaux importants de dépilage.

On a signalé autrefois au Service des Mines un filon de chalcosine de 0 m. 60 de puissance ; mais les ingénieurs de ce service ne l'ont pas trouvé.

L'analyse des 3 échantillons recueillis dans ces travaux a donné 0,2 % ; 5,4 % et 2,1 % de cuivre et en moyenne 95 grammes d'argent par tonne de minerai.

Le quartier Bo Ho Moyen, situé au toit et à 20 m. de la formation de Bo Ho inférieur, a été l'objet de travaux d'exploitation très importants qui s'étendent en direction sur 60 à 80 m. et en pendage sur 36 à 40 m.

Au fond, une descenderie à mi-pente s'enfonce sur une soixantaine de mètres avant d'arriver à l'eau, qui remplit le fond.

Dans l'ensemble, la cassure a une puissance de 0 m. 75. Direction est-ouest, pendage sud de 60°; elle est recoupée par de nombreux croiseurs, au croisement desquels de grands vides font penser que de belles colonnes riches y ont été exploitées.

Les terrains du toit et du mur sont de dureté moyenne et les anciennes excavations sont bien conservées.

Trois échantillons y ont été prélevés, qui ont donné à l'analyse respectivement : 0,2 %, 10,3 % et 1,4 % pour le cuivre et en moyenne 84 grammes d'argent à la tonne de minerai.

Le quartier Bo Ho supérieur, à l'ouest et à 200 m. au toit des deux autres, est le plus important. Les travaux s'étendent en direction sur 320 à 330 m. et en pendage sur plus de 40 m. La fracture principale, a une direction est-ouest et pendage sud de 50°, a été

exploitée de façon intense par les Chinois ; partout on constate d'importantes excavations aux zones de croisement. La puissance de la fracture principale varie de 0 m 40 à 0 m 80 et les colonnes dépilées ont, en certains points, une section de 12 à 16 m.

Trois échantillons prélevés dans ce quartier aux deux extrémités ont donné à l'analyse respectivement : 0, 6 % ; 4,2 % et 0,3 % de cuivre avec une teneur moyenne en argent de 53 gr. à la tonne de minerai.

Un dernier échantillon prélevé dans un tas de scories de quelques mètres cubes a donné à l'analyse : cuivre 6,6 %

La question de la main-d'œuvre ne semble pas inquiétante ; les Khas, bons travailleurs pleins de bonne volonté, nombreux dans la région, pourraient être facilement dressés au début par des équipes de mineurs annamites ; seulement, on sait que les Khas sont les serfs des Laotiens, mais ceux-ci pourront être indemnisés.

Le climat est sain, moins humide que celui de la haute région du Tonkin ; les produits locaux permettent de ravitailler facilement la main-d'œuvre.

Plus délicate est la question des transports.

M. [Georges] Mahé étudie en ce moment deux voies différentes : 1° par le Nam-Pak, le Nam-Hou et le Mékong, 2° par le Nam-Ta et Mékong et nous croyons qu'il se propose d'étudier aussi le débloquement par le Tonkin en passant par Diên-Biên-Phu et la rivière Noire ou le Sông Ma.

Examinons les itinéraires possible.

Par le Nam Pak et le Nam Ou. — Le haut Nam Pak n'est navigable qu'à partir de Muong La, centre situé à environ 60 km. de la mine. Peut-être pourrait-on réduire de deux tiers ou même des trois quarts le trajet à faire par chevaux de bâts, par des travaux qui rendraient le Nam Pak navigable jusqu'à Ban houei Lak à environ 15 km. de la mine aux petites pirogues portant 300 kg, du type employé de Muong La au Keng Luoug (keng = barrage naturel). Ce barrage ne permet pas aux embarcations chargées de passer ; d'ailleurs, à partir de là et jusqu'à Muong Khoua, de plus grosses embarcations portant jusqu'à 500 kg peuvent être utilisées et de Muong Khoua au Mékong, on emploie des pirogues portant 1.000 kg.

Il est peut-être possible d'améliorer le Nam Hou, qui comporte de long biefs profonds et tranquilles et seulement quelques rapides à gros remous où il est nécessaire de bien farguer les pirogues. Il semble même que de petits remorqueurs d'un type spécial à faible tirant et à hélices sous tunnel à trappe, pourraient être utilisés du Mékong à Muong Khoua, avec des chalands en tôle portant de 8 à 10 tonnes.

Dans l'état actuel, les transports couleraient :

de la mine à Muong La par chevaux de bâts, 60 km. à 0,60 la tonne kilométrique 36 \$ 00

de Muong-La au keug Luong une pirogue peut faire 15 voyages par mois, donc, à 300 k. de charge, effectuer 4.500 kg de transports. Coût : 6 \$ par mois de location de pirogue et 12 \$ par piroguier et par mois, soit pour 3 piroguiers 36 \$, total 42 \$, soit par tonne environ 10 00

du Keng Luong à Muong Khoua. Une pirogue peut faire 7 voyages A. R. par mois et transporter  $7 \times 500 = 3.500$  kg. Coût : 3 piroguiers à 12 \$ et location de la pirogue 6\$ = 42 \$ soit par tonne 12 00

de Muong Khoua à Louang Prabang une pirogue de 1.000 kg de port en lourd peut faire 2 voyages par mois. Coût : comme ci-dessus 42 \$ par mois, soit par tonne 2 1 00

de Louang Prabang à Vientiane, il faut compter dans les conditions actuelles 22 \$ la tonne 22 00

de Vientiane à Saïgon les Messageries Fluviales demandent actuellement environ. 100 00

Total 201 00

Cette voie restera très coûteuse, même lorsque le remorquage des radeaux, par petits vapeurs adéquats, de Louang Prabang à Thakhek et par le chemin de fer de Tàn-Ap à Thakhek permettront de réduire les frais sur ce trajet de 122 \$ à une quarantaine et le prix total à environ 120 \$.

Les prix ci-dessus, évalués d'après les renseignements fournis à MM. les ingénieurs Mittard <sup>6</sup> et Deloraine <sup>7</sup> par l'administration militaire du cinquième territoire, comprennent le retour des pirogues à vide. Ils seraient sensiblement réduits si l'on avait pour le retour un chargement régulier.

Second itinéraire. — Le même que ci-dessus jusqu'à Paklay, le coût des transports de la mine à Paklay ressortant à 90 % la tonne,

De Paklay à Outarradit il serait relativement facile, comme nous avons pu nous en rendre compte par nous-même, en faisant ces 180 km. à pied et à cheval, d'aménager la piste pour la rendre de bout en bout accessible aux charrettes ; il faudrait alors compter 0 \$ 30 la tonne kilométrique, soit 48 \$ et 20 \$ de chemin de fer d'Outarradit à Bangkok, total 158 %, ce qui serait déjà moins cher qu'actuellement par le Mékong.

Troisième itinéraire. — par le Nam Ta.

Le sentier muletier met la mine à 60 km de Muong Luong-Nam Ta, où le Nam Ta est accessible aux petites pirogues ; mais un sentier pourrait être aménagé, qui, sans être plus long que l'autre, atteindrait le Nam Ta plus en aval ; à Sop Ngin, où la rivière est accessible à des pirogues de 1.000 kg, qui remonteraient ensuite le Mékong et au Siam le Nam Kok jusqu'à Xiêng Rai ; de là, transport par camions automobiles jusqu'à Lampang (180 km), puis par chemin de fer jusqu'à Bangkok.

Mais nous craignons que la dépense totale ne soit guère inférieure à celle du deuxième itinéraire.

Le quatrième itinéraire, proposé par nous, comporte la descente par le Nam Hou et le Mékong jusqu'à Nongkhay (en face de Vientiane) et de là, par camion automobile, jusqu'à Konkaen où le chemin de fer arrivera d'ici deux ans. D'ores et déjà, le commerce local trouve plus avantageux d'adopter cette voie que de passer par la Cie des Messageries fluviales. Il en sera d'autant plus ainsi lorsque le trajet par camions sera réduit au tiers de ce qu'il est actuellement ; la tonne qui coûte actuellement 70 \$ coûtera alors moins de 40 \$ à transporter de Nongkhay à Bangkok soit, au total, 161 \$, au lieu de 191 \$ de la mine à Bangkok.

Enfin nous suggérons nu cinquième itinéraire, par le Tonkin.

De la mine à Diên-Biên-Phu en descendant le Nam Pak, puis le Nam On jusqu'à la Nam Noua et remontant cette rivière, dont la navigabilité pour les pirogues légères vaut mieux, semble-t-il, que sa réputation. Estimant à 12 \$ le prix de la montée de la Nam Noua, nous aurions donc 70 \$ de la mine à Diên-Biên-Phu. De là, dès l'an prochain probablement, route accessible aux camions automobiles jusqu'à Sonla et Vanbu soit 100 km. à 0 \$ 30 la tonne kilométrique, soit 45\$.

Par pirogue remorquée (en aménageant le seul rapide dangereux de la rivière Noire, en aval de Takhoa on peut compter 27 \$ par tonne, puis 3 \$ par tonne de Chobo à Haïphong, transbordement à Chobo compris, total 145 \$.

Cette voie, d'ores et déjà la meilleure marché, est susceptible d'être beaucoup améliorée pour amener facilement au-dessous de 100 \$ la tonne, le prix des transports de la mine à Haïphong.

<sup>7</sup> Ingénieur, contrôleur du Services des mines de l'Indochine, puis directeur générale de la Compagnie générale des mines de Thakhek au Laos.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Jules Mittard : né le 24 novembre 1881 à Bulgnéville (Vosges). Diplômé de l'École des maîtres mineurs d'Alais (*Journal officiel de la République française*, 6 janvier 1907). Ingénieur au Service des mines du Tonkin (1909-1911 et 1921-1927). Directeur, puis administrateur de sociétés minières. Voir encadré.

### L'or au Laos (L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er janvier 1929) (L'Éveil économique de l'Indochine, 21 avril 1929)

.....

Enfin, la Compagnie minière du Haut-Mékong, dont le premier objet avait été l'étude de médiocres gisements de cuivre sur la frontière du Yunnan, s'est mis à couvrir systématiquement tout le Laos de périmètres miniers et envoie de nombreux ingénieurs pour les étudier.

Nous signalerons en passant que le régime minier indochinois permet à une société ou a un prospecteur d'occuper autant de périmètres qu'ils le veulent et d'en obtenir la concession sans qu'il soit nécessaire d'y faire la preuve de l'existence de gisements. À notre avis, il y a là un grave danger pour le développement minier de la colonie. Il serait à souhaiter qu'un nouveau décret fixe le nombre maximum de périmètres pouvant être occupés dans une province par un prospecteur et les demandes de concession ne devraient être valables que si la preuve d'un gisement est faite. On pourrait ainsi éviter l'accaparement stérile de toutes les ressources minières de la société par quelques sociétés ou individus.

\_\_\_\_\_

### CHRONIQUE DES MINES L'Industrie minière au Laos et Haut-Mékong (L'Éveil économique de l'Indochine, 6 janvier 1929)

M. le comte d'Ormoy, un des fondateurs de la Société minière du Haut-Mékong, a été interrogé à son débarquement à Saigon par notre confrère l'*Impartial* et lui a répondu :

— « Je viens prospecter les mines de la région de Thakhek, dans le Haut-Laos ; il s'agit de mines d'étain. et presque certainement d'alluvions aurifères.

Deux ingénieurs des mines ont quitté Marseille le 30 novembre, je les attends ici par le d'*Artagnan* pour faire des études de prospection qui nous permettront ultérieurement de déterminer le succès du projet entrepris ».

— « Je pense, lorsque j'aurai donné sur place mes directives aux ingénieurs, me rendre en Annam pour voir d'autres gisements miniers qui m'ont été signalés avant mon départ de Paris. Je séjournerai en Indochine environ dix-huit mois de façon à rapporter des études aussi complètes que possible sur la valeur des gisements miniers que nous sommes venus prospecter. »

LA « RUÉE » VERS LES GISEMENTS MINIERS DU LAOS 8

(L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient, 5 mars 1929) (L'Avenir du Tonkin, 29 avril 1929)

Comment le succès des Étains de l'Indochine a-t-il pu rejaillir sur la Compagnie minière du Haut-Mékong ? C'est un mystère qui n'en est plus un dès qu'on veut bien songer à l'ignorance traditionnelle du Français touchant la géographie.

La Société des mines de cuivre du Haut-Mékong, qui troqua rapidement son nom contre celui de Compagnie du Haut-Mékong, puis contre celui de Compagnie minière

-

<sup>8</sup> Article non signé. Probablement écrit par Léon Pagès.

du Haut-Mékong, fut créée en juillet 1923 au capital de 500.000 francs divisé en 1.000 actions de 500 francs, dont 600 attribuées au docteur Rous, qui recevait aussi une somme de 45.000 francs et 3.000 parts bénéficiaires ayant droit à 30 % du solde des bénéfices nets.

M. Rous apportait. à la Compagnie, conjointement avec le commandant Paul d'Humilly de Chevilly : sept permis de recherches pris en 1922 dans le Phou-Tong, région de Luang-Prabang, les résultats d'une mission envoyée sur place en 1913 et lës avantages du contrat passé entre M. Raoul de Chevilly et le Premier ministre du roi de Luang-Prabang.

C'était là l'aboutissement pratique de l'expédition de M. Raoul de Chevilly qui, en 1913 et 1914, avait parcouru le Haut-Laos et y avait remarqué les gisements cuprifères du Phou-Tong entre la Nam-Pak, affluent du Nam-Hou, et la Nam-Ta, à quelque cent kilomètres de la frontière chinoise. M. de Chevilly mourut à Saïgon en octobre 1918, emporté par la grippe espagnole au moment où, avec M. Aymard, il allait essayer de constituer une société, et ce fut son frère et M. d'Osmoy, frère de l'ancien député qui remonta jadis la vallée du Mékong, qui, avec le docteur Rous, s'occupèrent de tirer partir de ses découvertes.

À notre connaissance, le Phou-Tong est connu surtout pour ses gisements cuprifères, mais de vieux Cochinchinois nous ont affirmé que M. de Chevilly parlait aussi de gisements aurifères. Quoi qu'il en soit, la constitution de la société fut accueillie en Indochine avec beaucoup de scepticisme : le Phou-Tong est, en effet, difficilement accessible. La voie la plus courte pour y accéder passe par le Siam : de Bangkok à Lampang, on prend la voie ferrée (un jour), de Lampang à Xieng-Rai et Xieng-Sen, l'automobile (2 jours) et de Xieng-Seng à Luang-Prabang on redescend le Mékong en deux jours, soit, si les circonstances sont très favorables, cinq jours pour arriver à Luang-Prabang. Pour y accéder du Tonkin, il faut passer par Vinh, Xieng-Khouang, Muong-Soui, Muong-You, puis redescendre le Nam-Khan en pirogues, ce qui représente dix jours d'un voyage fort peu confortable.

De Luang-Prabang, on remonte le Nam-Hou et la Nam-Pak et il faut compter au moins dix jours pour atteindre Muong-La, centre le plus proche du Phou-Tong.

Normalement, il faut, donc estimer à au moins trois semaines le temps nécessaire pour franchir les 400 kilomètres qui, à vol d'oiseau, séparent Hanoï du Phou-Tong. La durée du trajet sera sans doute réduite quand on aura réalisé l'idée de Pavie de débloquer par la Rivière Noire, Son-La et Dien-BienPhu le royaume de Luang-Prabang, mais quand ce projet sera4-il réalisé ?

En 1924, le capital de la société fut porté de 500.000 à 700.000 francs pour permettre l'envoi d'une mission qui fut composée de M. d'Osmoy, de M. Moreau, ingénieur des Mines, et du colonel Danchaud, qui étudia, l'un des premiers, le débloquement du Laos.

Nous ne savons pas quels furent les résultats de cette mission. En tout cas, en 1927, les promoteurs de l'entreprise trouvèrent un appui solide en la personne de M. Charles Victor<sup>9</sup>, le banquier bien connu, qui se chargea de recueillir les capitaux nécessaires pour exploiter les gisements.

En décembre 1927, le capital fut réduit de 700.000 à 350.000 francs, puis porté à 10 millions, divisé en 100.000 actions de 100 francs, dont 99.000 ordinaires et 1.000 privilégiées ayant un droit, de vote cinquante fois supérieur à celui des actions

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Né le 8 juillet 1862 à Privas, selon Marc Mouscadet, *L'Exploitation du sous-sol au Laos (1893-1940)*, mémoire, INALCO, 2013. Or, lors de l'arrestation du célèbre Charles VICTOR, de la Société auxiliaire de crédit, de la Banque industrielle de Chine, de la Compagnie occidentale de Madagascar, etc., *Le Petit Parisien* du 13 décembre 1918 précisait qu'il avait 56 ans, ce qui le faisait naître en 1862. Il s'agit donc bien d'un seul et même personnage et non d'homonymes, comme nous l'avions cru d'abord à la suite de l'annonce prématurée de sa mort par *Le Matin* du 1<sup>er</sup> juin 1923.

ordinaires. En même temps, le nombre des parts était porté de 3.000 à 6.000 et le conseil d'administration était en partie renouvelé.

Dès le mois de février 1928, les actions de 100 francs étaient introduites en Bourse à 375 francs, puis, sur l'annonce que M. [Georges] Mahé, ancien résident supérieur en Annam et au Laos, partait sur les gisements, elles montèrent à 600 francs pour atteindre au galop et sans défaillance le cours de 1.550 francs.

Qu'est-ce qui justifie ce cours élevé ? La Société a, dit-on, 19 périmètres ; ils ne sont guère plus accessibles que jadis et M. Mahé mit dix jours pour aller de Vinh à Luang-Prabang ; pour transporter quatre personnes et 1.500 kg de bagages, il lui en coûta, en avril 1928, environ 1.500 piastres, et il était encore à plus de dix jours des gisements !

La région est-elle plus riche qu'on ne le pensait tout d'abord ? Il faudrait qu'on y eût trouvé de riches gisements aurifères ou stannifères pour légitimer la capitalisation de cette entreprise qui, avec les parts de fondateur, représente plus de 200 millions. Au reste, si les gisements sont si riches, pourquoi a-t-on, en 1927, réduit le capital de moitié et doublé le nombre des parts de fondateur ? On n'avait pas l'air d'apprécier beaucoup les apports.

En tout cas, avec 2.500.000 francs versés (car les actions ne sont libérées des trois derniers quarts qu'au fur et à mesure des ventes), on a lancé en Bourse pour 150 millions de papier. Nous ne voulons porter aucun jugement sur cette entreprise ; il se peut que la richesse des gisements justifie le cours élevé des actions, mais aucune précision n'a, à notre connaissance, été déjà donnée.

Ajoutons enfin que l'avenir de cette société est complètement indépendant de celui des gisements de la Nam Patène, les deux régions étant séparées par plus de 400 kilomètres en ligne droite.

iometres en lighe droite.

# COMPAGNIE MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG (Le Journal des débats, 6 mars 1929)

Ayant invité tout dernièrement encore le capitaliste à se pencher, d'une façon générale, avec plus d'attention qu'il n'a coutume de le faire, sur les titres d'affaires nouvelles qui lui sont offerts à des prix représentant plusieurs fois leur valeur nominale, et en particulier sur ceux des sociétés minières, auxquels, seuls, les longs espoirs devraient être logiquement permis, nous avons étayé nos conseils par un exemple probant.

La liste de ces exemples n'est pas épuisée.

Voici, à son tour, la Compagnie minière du Haut-Mékong, son passé et son présent. En 1923 était constituée la Société des mines de Cuivre du Haut-Mékong. Le capital fixé à 500.000 fr., fut porté, en 1924, à 700.000 fr., puis réduit fin 1927 à 350.000 fr. En même temps que la société abandonnait son ancienne dénomination pour prendre celle de Compagnie minière du Haut-Mékong, elle élevait son capital à 10 millions en 1.000 actions B à vote plural et 99.000 actions ordinaires, les unes et les autres de 100 fr. Il était créé en même temps 3.000 parts de fondateur.

La répartition des bénéfices a été fixée comme il suit : après attribution de 5 % à la réserve légale et paiement d'un intérêt de 9 % aux actions, il doit attribué 10 % à une réserve de prévoyance, ce prélèvement devant cesser lorsque ladite réserve aura atteint la moitié du capital. Sur le solde, il est attribué 2 % au président du conseil et 1 % à chacun des autres administrateurs. L'excédent disponible doit être réparti à raison de 70 % aux actions et 30 % aux parts.

Les renseignements publiés lors de l'introduction des titres ont indiqué que les apports ont consisté en permis de recherches couvrant les gisements cuprifères du Pon-Thong, dans la région de Louang-Prabang, au Laos, en avantages d'un contrat passé

avec le Premier ministre du roi du Laos et le résultat d'une mission envoyée sur place en 1913 et 1914.

Ces apports ont été rémunères par l'attribution de 600 actions, 3.000 parts de fondateur et 45.000 francs en espèces.

Bien entendu, le bilan au 31 décembre 1927 n'est guère qu'une simple situation de caisse ; à part une somme de 450.000 fr. qui représente les permis de recherches et les frais d'études, le capital de 10 millions a pour contrepartie 2.362.000 fr. d'espèces en caisse ou en dépôt et 7.192.500 fr. restant dus par les actionnaires.

Quant au bilan du 31 décembre 1928, il n'est pas encore publié.

Or les actions sont cotées actuellement au Hors Cote autour de 1.400 fr. et les parts font de temps à autre l'objet de négociations aux environs de 8.000 fr. La capitalisation boursière serait donc de 164 millions de francs, non tenu compte des tantièmes !

Exemple, s'il en fût, des effets de la génération spontanée!

Les acheteurs d'actions ou parts de Compagnie minière du Haut-Mékong croient-ils réellement que les 10 millions mis à la disposition de la Société se sont accrus en si peu de temps, dans la proportion de 1 à 16, ou n'ont-ils pas été guidés par un pur esprit de spéculation ?

Dans ce dernier cas, il se pourrait qu'ils s'en repentissent.

[Inéluctable dénouement] (Le Journal des chemins de fer, 25 avril 1929)

Le groupe qui contrôle la part Héraclée a été très attaqué ; cette dernière, malgré les efforts de la Chambre syndicale, n'a pas été cotée. Elle est demandée à 92.000 contre 136.500 dernier cours. Le Haut-Mékong et Thakhek n'ont pu être cotées pendant plusieurs séances en raison de l'abondance des offres. Nous aurions mauvaise grâce à insister pesamment en rappelant à nos lecteurs que nous avions prévu l'inéluctable dénouement de ce petit jeu spéculatif. D'autres valeurs, qui dépendent du même groupe, comme la Filatures de bourrette et Lambert frères, ont été très affectées également.

Cie générale des mines de Thakhek\* Exercice 1928 Assemblée ordinaire du 27 mars 1929 (L'Éveil économique de l'Indochine, 19 mai 1929)

[...] La Compagnie minière du Haut-Mékong, avec laquelle nous entretenons d'étroites relations, a bien voulu nous prêter le concours de sa direction technique, qui dirigera jusqu'à nouvel ordre les travaux de nos prospecteurs. [...]

Afin de délimiter leurs zones d'activité, la Minière du Haut-Mékong et notre société sont tombées d'accord pour admettre que toute la région au sud du 18e degré, qui passe par Vientiane, serait réservée à notre société, et celle située au nord, à la Minière du Haut-Mékong.

À la suite de cette entente, nous sommes entrés en pourparlers avec la Minière du Haut-Mékong, pour l'achat d'un certain nombre de périmètres lui appartenant dans la région de Saravane et Attopeu.

Au cours de l'exercice écoulé, un de nos administrateurs, M. le comte d'Osmoy, ayant pris des intérêts dans des affaires qui absorbent toute son activité et l'ont obligé à effectuer en Extrême-Orient un séjour d'assez longue durée, a donné sa démission [...].

### Échos et potins de la Bourse MINIÈRE DU HAUT-MEKONG (Les Annales coloniales, 10 juin 1929)

Le titre est très spéculatif, les cours font une prime d'environ 1.100 p. cent, sur le pair. L'abstention s'impose. (Le Reporter, 5-5-29.)



#### Coll. Serge Volper

## COMPAGNIE MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG

Société anonyme au capital de 10 MF

divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune

dont 1.000 actions B à vote plural sans autre avantage spécial, numérotées de 1 à 1.000 et 99.000 actions ordinaires

Statuts déposés chez Me Collet, notaire à Paris, le 11 octobre 1923 modifiés par décisions de diverses assemblées générales extraordinaires.

Droit de timbre acquitté par abonnement.

Avis d'autorisation inséré au Journal officiel du 29 décembre 1923

Siège social à Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR Paris, le 15 octobre 1929 Un administrateur (à gauche) : Paul Blache Un administrateur (à droite) : ? Imp. Charles Skipper & East, 19, rue Milton, Paris

# Compagnie minière du Haut-Mekong (L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er novembre 1929)

Réunis en assemblée ordinaire le 17 octobre, sous la présidence de M. Charles Victor, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1928. Le rapport du conseil d'administration fait ressortir que, bien que la société ne soit pas encore entrée dans l'ère de formation des sociétés d'exploitation, le conseil a pu établir, néanmoins, un compte de profits ou pertes qui se traduit par une recette de 1.439.208 fr. 02.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion comme administrateur à M. d'Osmoy, démissionnaire, et a enregistré la démission de M. Bourcier-Saint-Chaffray. Elle a également pourvu à leur remplacement en nommant MM. Ernest Vuillaume <sup>10</sup> et Paul Blache <sup>11</sup> nouveaux administrateurs.

# L'or au Laos (L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er novembre 1929)

Depuis le succès obtenu par la création de la Société des mines d'or de Tchépone, les recherches d'alluvions aurifères se sont intensifiées dans toute l'Indochine, notamment dans le Kontoum (Centre-Annam) et dans les provinces d'Attopeu, de Luang- Prabang, du Haut-Mékong et de Vientiane (Laos).

On signale notamment la création par M. Chabot (E.C.P.) de la Société des mines d'or de Pak-Beng au capital de 200.000 piastres. Une société anglaise a pris une option sur 400 périmètres du Kontoum. Enfin, la Compagnie minière du Haut-Mékong, dont le premier objet avait été l'étude de médiocres gisements de cuivre sur la frontière du Yunnan, s'est mis à couvriir systématiquement tout le Laos de périmètres miniers et envoie de nombreux ingénieurs pour les étudier.

\_\_\_\_\_

CHRONIQUE DES MINES Cie minière du Haut-Mékong (L'Éveil économique de l'Indochine, 23 mars 1930)

Cette société, dont le capital est de 10 millions de francs (actions de 100 frs), a obtenu l'admission à la Bourse de ses 6.000 parts bénéficiaires. Ces parts se partagent 30 % des bénéfices et 50 % du boni éventuel de liquidation.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Ernest Vuillaume (1856-1946) : né le 2 août 1856 à Vauderville (Meuse), diplômé des Arts et Métiers (Châlons, 1872), il reprend l'atelier familial et le transforme en une entreprise florissante spécialisée dans les boulons, rivets, tarauds et ferronnerie à Paris et Revigny (Meuse). Chevalier de la Légion d'honneur pour sa participation à l'exposition de Hanoï (1903), président de la Société des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers, administrateur de l'Énergie électrique de Meuse et Marne, des Houillères de Pontaumur (Puy-de-Dôme), de l'UCPMI d'Hagondange, de la Cie générale des mines de Thakhek et de la Compagnie minière du Haut-Mekong au Laos (1928-1929), président de l'Électro-métallurgie de Dives (1931-1933), administrateur des Mines de Bruay (1935), d'Egrot et Grangé à Bondy, d'Outremer Deschamps à Vieux-Jean-d'Heurs (Meuse)...

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Né le 18 août 1863 à Valence (Drôme), Paul Blache était déjà administrateur de la Compagnie générale des mines de Thakhek.

Nous croyons qu'on a provisoirement renoncé aux mines de cuivre qui, selon nous, se présentent dans les plus mauvaises conditions, pour porter l'effort surtout sur les alluvions aurifères.

M. le comte [Henri] d'Osmoy, frère d'un des promoteurs des débuts [Tanneguy], est en ce moment au Laos, non plus comme membre du conseil d'administration de cette société, laquelle a effrayé les gens sérieux en se mettant sous le fâcheux patronage du banquier Victor, dont les circulaires puaient le charlatanisme le plus éhonté, mais pour surveiller ses intérêts et ceux d'un groupe de ses amis, dans cette affaire et dans quelques autres, que des assemblées d'absents ou de béni oui-oui [mots manquants].

Comme, après tout, la Minière du Haut-Mékong possède des périmètres, dont beaucoup couvrent des gisements intéressants et exploitables, que le Royaume de Louang Prabang, où elle opère surtout, commence à se débloquer et que la navigation sur le Haut-Mékong peut se développer et utiliser le charbon, l'affaire serait intéressante à suivre. Malheureusement, nous n'avons pas pu, jusqu'ici, obtenir le moindre renseignement précis à ce sujet.

# LE VIRTUOSE DE LA CIRCULAIRE À TUYAUX À L'ŒUVRE

TÉL. : CENTRAL 71-17 & 71-18 AD. TÉL. BANCOLATIN-PARIS

R. C. SEINE 216.204 E CHÈQUES POSTAUX PARIS 698.65

## NOTES & RÉFLEXIONS DE CH. VICTOR

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE PRIVÉE réservée aux abonnés du Guide Économique et Financier (Un an : 20 fr.)

PROPRIÉTÉ DE LA BANQUE DES PAYS LATINS PARIS, le 23 avril 1930. 7, BOULEVARD DES CAPUCINES (2e ARRT)

## COMPAGNIE MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG

Forte hausse à envisager sur le cours de 740 francs environ l'action et de 3.200 francs environ la part.

#### MONSIEUR.

Je viens, à la veille d'une très forte avance des cours des actions de la Compagnie Minière du Haut-Mékong, vous en conseiller l'achat au cour actuel de 740 à 750 francs, prix susceptible de s'élever bine au-dessus de 1.575 francs, plus haut cours coté l'an dernier.

En effet, d'après les dernières informations, la haute valeur du domaine. de la Compagnie vient de s'accroître encore considérablement. Selon ces nouvelles, d'importants gisements aurifères de haute teneur, desservis par un affluent du Mékong, et très facilement exploitables, ont été découverts en un des territoires miniers de la

Compagnie, d'une superficie de 45 kilomètres carrés, dans une contrée voisine de Paklay.

Sur les nombreux autres gisements de la Société, les prospections, confirmant toutes leurs belles promesses de début, se sont continuées avec succès : à Pavansan, entre autres, la masse de riches minerais de plomb argentifère mise en vue, qui dépassait déjà 100.000 tonnes en septembre dernier, a presque été doublée, du fait des développements poursuivis.

C'est pour que vous profitiez des bas cours actuels que je m'empresse de vous recommander l'achat de l'action *Haut-Mékong* aux environs de 740 francs, avant que l'essor de la grande hausse prévue n'en ai porté les cours beaucoup plus haut.

La part est également intéressante aux environs de 3.200 francs.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ch. VICTOR

TÉL. : CENTRAL 71-17 & 71-18

AD. TEL & INCOLATIN - PARIS CHEQUES ROSTAUX, PARIS 698,63

#### NOTES & RÉFLEXIONS DE CH. VICTOR

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE PRIVEE réservée aux abonnés du Guide Économique et Financier (Un an 29 fr.)

PROPRIÉTI DE LA
BANQUE DES PAYS LATINS

PARIS, le 23 Aoril 1930.

7. BOULEVARD DES CAPUSINES (2ª ARRI)

### COMPAGNIE MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG

Forte hausse à envisager sur le cours de 740 francs environ l'action et de 3,200 francs environ la part.

MONSIEUR.

Je viens à la veille d'une très forte avance des cours des actions de la Compagnie Minière du Haut-Mékong, vous en conseiller l'achat au cours actuel de 740 à 750 francs, prix susceptibles de s'enlever bien au-dessus de 1.575 francs, plus haut cours coté l'an dernier.

En effet, d'après les de mères informations, la haute valeur du domaine de la Compagnie vient de s'accroître encore considérablement. Selon ces nouvelles, d'importants gisements aurifères de haute teneur, desservis par un affluent du Mélong, et tres facilement exploitables, ont été découverts en un des territoires miniers de la Compagnie, d'une superficie de 45 kilomètres carrés, dans une contrée voisine de Paklay.

Sur les nombreux autres gisements de la Société, les prospections, confirmant toutes leurs belles promesses de début, se sont continuées avec succès : A Pavansan, entre autres, la masse de riches minerais de plomb argentifère mise en vue, qui dépassait dejà 100.000 tonnes en septembre dernier, a presque eté doublée du fait des développements poursuivis.

C'est pour que vous profitiez des bas cours actuels que je m'empresse de vous recommander l'achat de l'action *Haut-Mékong* aux environs de 740 francs, avant que l'essor de la grande hausse prévue n'en art porté les cours beaucoup plus haut.

La part est également intéressante aux environs de 3,200 francs.

Agréez, Monsieur mes salutations distinguees.

Ch. VICTOR.

Document transmis par Marc Mouscadet.

Cie minière du Haut-Mékong (Les Annales coloniales, 16 septembre 1930)

Arrêté déclarant la Compagnie minière du Haut-Mékong concessionnaire des mines « Pou-Houei-Phong », « Col des bananiers » et « Houei Cating ».

Cie minière du Haut-Mékong (La Cote de la Bourse et de la banque, 17 décembre 1930) (Les Annales coloniales, 23 décembre 1930)

Les profits retirés des intérêts et reports du portefeuille et de la vente de périmètres non prospectés ont été de 864.222 fr. qui ont permis de couvrir les frais généraux et de portée 664.288 fr. au compte d'amortissements qui s'élève ainsi à 2.002.959 fr.

Cie minière du Haut-Mékong (L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er février 1931, p. 99)

Cette soc., de même que la Cie générale des mines de Thakhek, ne vise qu'à obtenir des conc. en Indochine et à les revendre. Elle a déjà acquis la plus grande partie du gisement de cuivre de Pou-Thong qui paraît intéressant par le tonnage de minerai en vue, minerai à faible teneur mais abondant.

Cie générale des mines de Thakhek\* (L'Éveil économique de l'Indochine, 29 novembre 1931)

[...] le banquier Victor, dont les sociétés telles que la Cie générale des Mines de Thakhek et la Cie minière du Haut-Mékong avaient gardé des fonds disponibles, au lieu de les BLOQUER, selon l'agréable expression moderne, s'est demandé si ces mines qui lui avaient servi de miroir à alouettes n'avaient pas par hasard une valeur par ellemême. [...]

Compagnie minière du Haut-Mékong (La Journée industrielle, 24 décembre 1932)

Les actionnaires ont tenu hier deux assemblées ordinaires en vue de l'approbation des comptes des exercices 1930 et 1931. Il n'a pas été présenté de compte de profits et pertes à l'assemblée qui avait à statuer sur les comptes de ce dernier exercice social et les actionnaires ont approuvé le bilan qui leur était présenté.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. René Coursier. Par une résolution spéciale, l'assemblée a autorisé le conseil à céder ou amodier à des sociétés filiales tout ou partie des gisements appartenant à la compagnie et ce contre apports en espèces, actions d'apport et parts de fondateur.

Cie minière du Haut-Mékong (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1933, p. 26)

.....

Le rapport du conseil indique qu'au cours de l'exercice 1931, la société a concentré plus spécialement son activité sur le groupement aurifère et obtenu, par ailleurs, la concession de gisements de cuivre.

\_\_\_\_\_

Le banquier Victor inculpé d'escroquerie (Le Journal des finances, 14 août 1933) (Le Temps, 14 août 1933)

Depuis deux ans bientôt, M. Ordonneau, juge d'instruction, enquête contre le banquier Charles Victor, inculpé d'infraction à la loi sur les sociétés. Mais les investigations de l'expert-comptable Léon ayant fait découvrir des faits d'escroquerie, le Parquet a pris un réquisitoire en ce sens, qui a été notifié au financier. Celui-ci a répondu à M. Ordonneau qu'il ne s'expliquerait qu'en présence de ses défenseurs, Me André Hesse et Marcel Pournin.

Andre riesse et Marcer Foarmi

# [Mort de Charles Victor] (Le Journal des finances, 5 janvier 1934)

M. Charles Victor est mort, à 73 ans, le 24 décembre. La faillite de la Banque des Pays latins a été prononcée le 28 du même mois. Après une semaine, on peut se faire une idée de l'orientation des marchés dont il avait été le seul animateur ou auxquels il s'intéressait.

.....

Petits échanges de quelques dizaines de titres sur Takkeh [sic : Thakhek] et Haut-Mékong, qui glissent de 52 et de 126 le 21 décembre à 24 et à 43 demandé, mais avec pas mal d'offres au mieux qui rendent la cotation impossible.

.....

À la suite du décès de Charles Victor en 1933, le conseil est présidé par Maurice Bertrand. Il comprend René Roman <sup>12</sup>, René Coursier, A. Desaine, Paul de Mello-Rezende.

Le directeur est M. Lugoy <sup>13</sup>, ingénieur civil des mines, avec Serra et Bacchini comme prospecteurs, aidés de deux autochtones, et un comptable, M. Galloux. Elle a employé jusqu'à deux cent-dix personnes en moyenne en 1929-1930 mais ce chiffre est tombé à 60 en 1931-1932 (Marc Mouscadet, *L'Exploitation du sous-sol au Laos (1893-1940*), mémoire. INALCO, 2013).

### MINIÈRE DU HAUT-MÉKONG (Le Journal des débats, 13 juin 1934)

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> René Roman : déjà rencontré comme administrateur de la Compagnie du Djebel Felten, en Algérie. Voir encadré.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Léon Lugoy : École des mines de Paris, 1899. Ingénieur-directeur de la mine de plomb « La Romanilla » (Espagne)(1904), ingénieur divisionnaire aux Charbonnages du Tonkin, directeur de la Société minière de Thanh-Moi, puis, au sortir de la Grande Guerre, ingénieur aux Distilleries de l'Indochine à Cholon et directeur de la Compagnie minière des pétroles de Madagascar...

Cette société, en même temps que l'assemblée ordinaire, convoque, pour le 25 juin, une assemblée extraordinaire, pour voter sur l'unification du droit de vote des actions, l'approbation de l'apport-fusion, par la Compagnie générale des mines de Thakhek, l'augmentation du capital, comme conséquence de cet apport, et sur la création de nouvelles parts bénéficiaires. Les porteurs de parts auront, à l'issue, à ratifier les décisions, prises par les actionnaires.

\_\_\_\_\_

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 12 juillet 1934)

Suivant nos renseignements la Compagnie minière du Haut-Mékong envisagerait l'absorption de la Compagnie générale des mines de Thakhek\*.

Les conditions de l'apport-fusion ne sont pas encore connues.

\_\_\_\_\_

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 25 août 1934)

L'assemblée du 19 juillet de la Compagnie minière du Haut-Mékong a approuvé le bilan de l'exercice 1933, régularisant la situation comptable des opérations effectuées antérieurement à la nomination de nouveaux administrateurs [Maurice Bertrand et René Roman <sup>14</sup>].

Le quitus a été refusé aux anciens administrateurs.

\_\_\_\_\_

Compagnie minière du Haut-Mékong Assemblée ordinaire du 18 juillet 1934 (L'Information d'Indochine, économique et financière, 22 septembre 1934)

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1933.

Le bilan que nous vous présentons aujourd'hui résume votre situation au 31 décembre 1933 et, comme le bilan au 31 décembre 1932, il ne représente que la régularisation comptable des opérations effectuées antérieurement à la nomination de vos deux nouveaux administrateurs.

Ce bilan est le suivant :

Bilan au 31 décembre 1933

ACTIF	
Immobilisations	8.609.992.92
Terrains, pistes et campements	650.176.99
Mobilier à Paris	10.000 00
Mobilier, matériel, outillage en Indochine	815.206 95

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Né le 6 février 1888 au Caire (Marc Mouscadet, *L'Exploitation des ressources du sous-sol au Laos*, mémoire INALCO, 2013).

En caisse et en banque à Paris	25.000 00
En casse et en banque a rans	23.000 00
En caisse en Indochine	1.567 00
Débiteurs	175.191 49
Impôts à récupérer	104.762 05
Portefeuille	50.000 00
	<u>10.441.897 40</u>
PASSIF	
Capital	10.000.000 00
Amortissements	306.599 25
Créanciers	135.298 15
	<u>10.441.897 40</u>

Le détail du poste Immobilisations est le suivant :

Frais	347.461 00
Droits et avantages	385.215 71
Frais d'études	7.008.396 05
Périmètres	475.637 98
Frais de premier établissement	334.241 88
Concessions	59.040 30
	8.609.902 92

En dehors d'une augmentation de 656.430 fr. 06 du poste Immobilisations qui représente le montant des dépenses effectuées en cours d'année, la principale différence entre ce bilan et le bilan précédent vient de ce que nous avons cru devoir amortir par prélèvement sur les postes réserves et amortissements les pertes que nous devons d'ores et déjà considérer comme certaines.

C'est ainsi que nous avons ramené de 43.113 fr. 90 à 10.000 francs la valeur de votre mobilier à Paris.

De 1.853.737 fr. 64 à 25.000 francs votre créance sur la Banque des Pays Latins et enfin de 601.761 à 50.000 francs la valeur de votre portefeuille.

De cette façon, le bilan que nous vous présentons aujourd'hui traduit exactement la situation de votre société.

# COMPAGNIE MINIERE DU HAUT-MEKONG (Le Journal des débats, 9 août 1934)

Une assemblée extraordinaire réunie le 7 août a décidé une augmentation de capital de 6 millions de francs. L'assemblée a également décidé la création de 24.000 parts bénéficiaires nouvelles, décision qui a été ensuite ratifiée par une assemblée spéciale des porteurs de parts.

L'ordre du jour comportait encore l'approbation provisoire d'un apport-fusion de la Compagnie générale des mines de Thakhek\*. Il a été déclaré que ce projet de fusion n'avait pu être réalisé, du fait que la Compagnie de Thakhek n'a pu réunir le quorum aux assemblées convoquées à cet effet. L'assemblée extraordinaire de la Compagnie du Haut-Mékong a donc pris acte de la carence des actionnaires de Thakhek, et cette partie de l'ordre du jour a été supprimée.

\_\_\_\_\_

# Compagnie minière du Haut-Mékong (L'Information d'Indochine, économique et financière, 8 septembre 1934)

Réunis le 8 août en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont décidé une augmentation de capital de 6 millions de francs, par la création de 60.000 actions nouvelles de 100 fr., qui seront mises à 125 fr., soit avec une prime de 25 fr. par titre.

Le conseil a reçu tous pouvoirs pour fixer l'époque et les modalités de cette émission, qui portera le capital social à 16 millions.

L'assemblée a également décidé la création de 24.000 parts bénéficiaires nouvelles décision qui a été ensuite ratifiée par une assemblée spéciale des porteurs de parts.

L'ordre du jour comportait encore l'approbation provisoire d'un apport-fusion de la « Compagnie générale des mines de Thakhek ».

Ce projet de fusion n'a pu être réalisé, du fait que la « Compagnie de Thakhek » n'avait pu réunir le quorum aux assemblées convoquées à cet effet ; l'assemblée extraordinaire de la « Compagnie minière du Haut-Mékong » a pris acte de la carence des actionnaires de « Thakhek » et cette partie de l'ordre du jour a été supprimée.

\_

# Compagnie minière du Haut-Mékong (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 octobre 1934)

Émission de 60.000 actions de priorité de 100 fr. Prix d'émission : 125 fr.

Libération : Le premier quart plus la prime, soit 50 fr. par action, à la souscription. Le solde suivant les appels du conseil.

Jouissance : Premier dividende de 6 % avant tout prélèvement pour les actions ordinaires à partir du jour de l'acte notarié de souscription.

Souscription: Du 1er au 27 octobre 1934.

Un droit de préférence est réservé, du 1er au 17 octobre, aux actionnaires de la Compagnie générale des mines de Thakhek et de la Compagnie minière du Haut-Mekong. à raison de 1 action nouvelle pour 5 anciennes.

La souscription à titre réductible est ouverte à toute personne, actionnaire ou non, sans limitation de nombre dès le début de la souscription.

\_\_\_\_\_

Compagnie minière du Haut-Mékong (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 octobre 1934)

Le siège est transféré du 30, rue du Quatre-Septembre, au 63, avenue Niel, à Paris.

Compagnie minière du Haut-Mékong

#### (L'Information d'Indochine, économique et financière, 19 janvier 1935)

L'émission des 60.000 actions de priorité de 100 francs (au prix de 125 francs) à laquelle cette société a voulu procéder dans le courant du mois d'octobre aurait entièrement échoué. D'autre part, l'exercice 1934 fera apparaître une nouvelle perte qui viendra s'ajouter aux pertes extrêmement importantes que la Compagnie a dû subir par suite de la Banque des Pays Latins.

Rappelons que les assemblées du 25 juin et du 18 juillet derniers ont nommé administrateur MM. Maurice Bertrand et René Romand *[sic : Roman, de Séraincourt*] (Seine-et-Oise) en refusant le quitus aux anciens administrateurs.

#### **PARIS**

Mise en faillite de la Compagnie minière du Haut-Mékong (Les Archives commerciales de la France, 17 mars 1937) (L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er avril 1937) (Les Annales coloniales, 6 août 1937)

Un jugement du Tribunal de commerce de la Seine, en date du 12 mars, a mis en état de faillite la Compagnie minière du Haut-Mékong, au capital de 10 millions, ayant siège social à. Paris, 63, avenue Niel. M. Léon a été nommé juge-commissaire et M. Mauger, à Paris, 3, rue de Savoie, syndic provisoire.

Suite:

Vallée du Mékong (Société de recherches minières de la).